

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 16 juin 2025 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Karine Lechasseur ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence :

La conseillère M^{me} Diane Morin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière M^{me} Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

25-06-0388 Ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 16 juin 2025 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma propose d'amender l'ordre du jour en y retirant les points 15.3 et 18.11 afin qu'ils soient reportés à la prochaine séance.

La proposition d'amendement est appuyée par la conseillère M^{me} Karine Lechasseur.

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Karine Lechasseur se prononcent en faveur de la proposition d'amendement.

Le maire Guy Pilon et les conseillers MM. Luc marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin se prononcent contre la proposition d'amendement.

Sur la proposition initiale, il est RÉSOLU à la majorité des élus présents (M^{mes} Sharma et Lechasseur ayant voté contre)

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 16 juin 2025 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

25-06-0389 Adoption du procès-verbal

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

25-06-0390 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

25-06-0391 Autorisation de signature / Cession du réseau d'égout pluvial et servitude d'égout pluvial / Lot 6 264 118 / Place 20-30-40 – phase 17

CONSIDÉRANT l'obligation du promoteur Développement Banlieue-Ouest inc. de céder le réseau d'égout pluvial et de consentir les servitudes s'y rattachant à la Ville, et ce, conformément au protocole d'entente autorisé par le règlement n° 1763 et à la résolution 19-03-240;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir avec les propriétaires du lot 6 264 118 et le promoteur Développement Banlieue-Ouest inc. relativement à la cession du réseau d'égout pluvial et à l'établissement d'une servitude d'égout pluvial en faveur de la Ville, le tout conformément à la description technique préparée par Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, en date du 28 octobre 2024, sous le numéro 28 815 de ses minutes, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE tous les frais afférents à cette cession et à cette servitude soient à la charge du promoteur.

« ADOPTÉE »

25-06-0392 Autorisation de signature / Cession du réseau d'égout pluvial et servitude d'égout pluvial / Lot 6 264 130 / Place 20-30-40 – phase 17

CONSIDÉRANT l'obligation du promoteur Développement Banlieue-Ouest inc. de céder le réseau d'égout pluvial et de consentir les servitudes s'y rattachant à la Ville, et ce, conformément au protocole d'entente autorisé par le règlement n° 1763 et à la résolution 19-02-131;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir avec le propriétaire du lot 6 264 130 et le promoteur Développement Banlieue-Ouest inc. relativement à la cession du réseau d'égout pluvial et à l'établissement d'une servitude d'égout pluvial en faveur de la Ville, le tout conformément à la description technique préparée par Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, en date du 28 octobre 2024, sous le numéro 28 815 de ses minutes, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE tous les frais afférents à cette cession et à cette servitude soient à la charge du promoteur.

« ADOPTÉE »

25-06-0393 Autorisation de signature / Cession du réseau d'égout pluvial et servitude d'égout pluvial / Lot 6 264 119 / Place 20-30-40 – phase 17

CONSIDÉRANT l'obligation du promoteur Développement Banlieue-Ouest inc. de céder le réseau d'égout pluvial et de consentir les servitudes s'y rattachant à la Ville, et ce, conformément au protocole d'entente autorisé par le règlement n° 1763 et à la résolution 19-03-240;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir avec les propriétaires du lot 6 264 119 et le promoteur Développement Banlieue-Ouest inc. relativement à la cession du réseau d'égout pluvial et à l'établissement d'une servitude d'égout pluvial en faveur de la Ville, le tout conformément à la description technique préparée par Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, en date du 28 octobre 2024, sous le numéro 28 815 de ses minutes, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE tous les frais afférents à cette cession et à cette servitude soient à la charge du promoteur.

« ADOPTÉE »

25-06-0394 Autorisation de signature / Cession du réseau d'égout pluvial et servitude d'égout pluvial / Lot 6 264 129 / Place 20-30-40 – phase 17

CONSIDÉRANT l'obligation du promoteur Développement Banlieue-Ouest inc. de céder le réseau d'égout pluvial et de consentir les servitudes s'y rattachant à la Ville, et ce, conformément au protocole d'entente autorisé par le règlement n° 1763 et à la résolution 19-02-131;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir avec les propriétaires du lot 6 264 129 et le promoteur Développement Banlieue-Ouest inc. relativement à la cession du réseau d'égout pluvial et à l'établissement d'une servitude d'égout pluvial en faveur de la Ville, le tout conformément à la description technique préparée par Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, en date du 28 octobre 2024, sous le numéro 28 815 de ses minutes, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE tous les frais afférents à cette cession et à cette servitude soient à la charge du promoteur.

« ADOPTÉE »

25-06-0395 Autorisation de signature / Cession du réseau d'égout pluvial et servitude d'égout pluvial / Lot 6 264 174 / Place 20-30-40 – phase 17

CONSIDÉRANT l'obligation du promoteur Développement Banlieue-Ouest inc. de céder le réseau d'égout pluvial et de consentir les servitudes s'y rattachant à la Ville, et ce, conformément au protocole d'entente autorisé par le règlement n° 1763 et à la résolution 19-02-131;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir avec le propriétaire du lot 6 264 174 relativement à la cession du réseau d'égout pluvial et à l'établissement d'une servitude d'égout pluvial en faveur de la Ville, le tout conformément à la description technique préparée par Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, en date du 28 octobre 2024, sous le numéro 28 815 de ses minutes, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE tous les frais afférents à cette cession et à cette servitude soient à la charge du promoteur.

« ADOPTÉE »

25-06-0396 Autorisation de signature / Acquisition / Rue Ève-Cournoyer, emprise de l'avenue Marier et bande tampon / Lots 6 264 175, 6 264 176, 6 264 089, 6 270 525 et 6 264 177 / Place 20-30-40 – phase 17

CONSIDÉRANT l'obligation du promoteur Développement Banlieue-Ouest inc. de céder à la Ville certains lots à titre de rue, d'emprise municipale et de bande tampon, et ce, conformément au protocole d'entente autorisé par le règlement n° 1763;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition des lots 6 264 175, 6 264 176, 6 264 089, 6 270 525 et 6 264 177, le tout conformément au protocole d'entente relatif au projet Place 20-30-40 – phase 17;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE les frais de notaire afférents à cette acquisition soient à la charge de la Ville.

« ADOPTÉE »

25-06-0397 Autorisation de signature / Règlement hors cour / Dossier Cour supérieure n° 760-17-003047-126

CONSIDÉRANT la requête introductive d'instance introduite à la Cour supérieure par la Ville le ou vers le 31 août 2012 contre 9177-3184 Québec inc. pour remédier à l'existence de nuisances au 2251, rue Metcalfe (lot 1 830 573) ainsi que ses modifications subséquentes;

CONSIDÉRANT le désistement de la Ville le ou vers le 22 janvier 2019;

CONSIDÉRANT la demande reconventionnelle de la défenderesse et ses modifications subséquentes;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent régler le présent dossier, le tout sans admission de part et d'autre et dans l'unique but de mettre un terme au présent litige;

CONSIDÉRANT que les propriétaires des lots 1 830 573 et 3 810 288 ont convenu d'une servitude par tolérance de nuisances en lien avec les activités de pension d'animaux domestiques (chenil), d'élevage canin, de dressage, de tonte et de toilettage canin et félin et de vente d'accessoires pour animaux exercées sur le lot 1 830 573 du Cadastre du Québec, dont la Ville a pris connaissance;

CONSIDÉRANT que les parties désirent consigner par écrit leur entente;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la greffière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le document intitulé Transaction et quittance, afin de régler hors cour le litige entre la Ville et 9177-3184 Québec inc., ainsi que tous les documents permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

25-06-0398 Dépôt / Liste des comptes / Période du 3 au 30 mai 2025

Le conseil prend acte du dépôt des différentes listes des comptes payés pour la période du 3 au 30 mai 2025 totalisant un montant de 13 791 865,58 \$.

25-06-0399 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre

Le conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 3 juin 2025 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

25-06-0400 Dépôt / Procès-verbaux de comités de santé et de sécurité du travail

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux des réunions des comités de santé et de sécurité du travail suivants :

- des brigadiers, tenue le 27 mai 2025;
- des employés du Service des travaux publics, tenue le 27 mai 2025;
- des employés du Service des loisirs et de la culture, tenue le 28 mai 2025;
- des employés du Pôle et du Service administratif du SSI, tenue le 30 mai 2025.

25-06-0401 Financement supplémentaire / Camps de jour estival

CONSIDÉRANT que la Ville favorise l'intégration et l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers au sein de ses camps de jour via son Programme d'intégration en loisir;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes d'accompagnement et d'accommodement pour les enfants ayant des besoins particuliers est en nette croissance pour l'été, ce qui nécessite l'embauche d'employés supplémentaires;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de soutenir les familles à faible revenu par une aide financière à l'inscription au camp de jour;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant supplémentaire de 95 000 \$ soit alloué pour satisfaire aux besoins des enfants bénéficiant du Programme d'intégration en loisir et pour subventionner l'inscription au camp de jour de familles à faible revenu;

QUE cette dépense soit financée par une affectation du surplus accumulé non affecté aux activités de fonctionnement.

« ADOPTÉE »

25-06-0402 Accréditation d'un organisme / Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires;

CONSIDÉRANT la demandes de reconnaissance soumis par l'organisme Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (C.A.L.A.C.S.) la Vigie;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le comité consultatif pour la reconnaissance et le soutien dudit organisme;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'accréditation de l'organisme Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (C.A.L.A.C.S.) la Vigie.

« ADOPTÉE »

25-06-0403 Ajout de subventions pour l'année 2025 / Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes culturels, sportifs et communautaires

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires;

CONSIDÉRANT la résolution 25-01-0021 octroyant des subventions aux organismes accrédités pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT les nouvelles demandes de soutien formulées par deux organismes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient octroyées, à titre de subvention, les sommes spécifiées à l'égard des organismes suivants :

- Traitd'artiste, la somme de 750 \$;
- Les Patriotes de l'Ouest, la somme de 612 \$.

« ADOPTÉE »

25-06-0404 Octroi de contrat / 401-120-25-32 / Service de sonorisation et intégration visuelle du Festival de cirque 2025

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du *Règlement sur la gestion contractuelle* (règlement n° 1764) qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour la fourniture de biens et services en sonorisation et intégration visuelle lors d'événements;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé le contrat à Évoluson pour la sonorisation et l'intégration visuelle au Festival de cirque 2025, et ce, pour un montant de 60 000 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services en fonction des prix unitaires de la grille de tarification de l'adjudicataire jusqu'à concurrence des montants prévus au budget.

« ADOPTÉE »

25-06-0405 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture des carburants en vrac / Années 2025-2028

CONSIDÉRANT la résolution 24-10-0772, adoptée le 7 octobre 2024, par laquelle le conseil mandate l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder, en son nom, à une demande de soumissions pour un achat regroupé de carburants en vrac;

CONSIDÉRANT les contrats octroyés par le conseil d'administration de l'UMQ le 28 janvier 2025 pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, avec la possibilité d'une année optionnelle;

CONSIDÉRANT que les conditions administratives et les prix sont à la satisfaction de l'UMQ et des participants;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à Mazout G. Bélanger inc. pour la fourniture de carburants en vrac du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, selon les prix unitaires inscrits à la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés

à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de carburants en vrac et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

25-06-0406 Octroi de contrat / 401-120-25-31 / Services professionnels d'accompagnement pour le projet d'inspection et de nettoyage de l'émissaire d'égout existant

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du *Règlement sur la gestion contractuelle* (règlement n° 1764) qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour les services professionnels;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé le contrat à Les Services exp inc. pour les services professionnels d'accompagnement pour le projet d'inspection et de nettoyage de l'émissaire d'égout existant, et ce, pour un montant de 46 000 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services en fonction des prix unitaires de la grille de tarification de l'adjudicataire jusqu'à concurrence des montants prévus au budget.

« ADOPTÉE »

25-06-0407 Ouverture / Rue Ève-Cournoyer / Lots 6 264 175, 6 264 176 et 6 264 089 / Place 20-30-40 – phase 17

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie de la rue Ève-Cournoyer sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de décréter l'ouverture de cette rue sise sur les lots 6 264 175, 6 264 176 et 6 264 089;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la rue Ève-Cournoyer sise sur les lots 6 264 175, 6 264 176 et 6 264 089 soit décrétée ouverte en date de la publication au Registre foncier du Québec de l'acte d'acquisition.

« ADOPTÉE »

25-06-0408 Officialisation / Arrêts obligatoires / Rue Ève-Cournoyer

CONSIDÉRANT la résolution 25-06-0407 décrétant l'ouverture de la rue Ève-Cournoyer;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient décrétés deux arrêts obligatoires sur la rue Ève-Cournoyer, tel qu'illustré au croquis de signalisation n° NP00229 – Arrêts obligatoires préparé par la division – Génie en date du 7 février 2025;

QUE soit mandaté le Service du génie et de l'environnement d'en informer, au moment opportun, la Sureté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**25-06-0409 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres
n° 401-110-25-R1860.01 / Construction en mode clé en main d'une patinoire
couverte et réfrigérée dans le secteur du parc-école des Quatre-Saisons**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du génie et de l'environnement, en date du 3 juin 2025, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-25-R1860.01 à l'égard de la construction en mode clé en main d'une patinoire couverte et réfrigérée dans le secteur du parc-école des Quatre-Saisons.

« ADOPTÉE »

**25-06-0410 Rapport des travaux effectués / Ministère des Transports et de la Mobilité
durable / Programme d'aide financière au développement du transport actif
dans les périmètres urbains / Piste cyclable sur le viaduc du chemin des
Chenaux**

CONSIDÉRANT la correspondance du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), datée du 14 avril 2020, à l'effet que le projet de piste cyclable sur le viaduc du chemin des Chenaux a été retenu dans le cadre du programme d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains afin de bénéficier d'une aide financière de 205 647 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que seules les dépenses admissibles effectuées après la date de dépôt de la demande d'aide financière par le demandeur sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que les dernières factures associées à la quote-part de la Ville ont été reçues et acquittées et qu'il y a lieu de déposer le rapport final au MTMD pour le versement final de l'aide financière;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur;

QU'en cas de non-respect de celles-ci, la Ville reconnaît que l'aide financière sera résiliée et certifie que le chef de projets du Service du génie et de l'environnement est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**25-06-0411 Ordre de changement n° 10 / Appel d'offres n° 401-110-24-R1840.03 /
Entrepreneur général / Réaménagement du parc Bourget**

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres n° 401-110-24-R1840.03, le contrat de réaménagement du parc Bourget a été adjugé à Gestion S. Forget inc. par la résolution 24-08-0622;

CONSIDÉRANT la demande de frais supplémentaires déposée par ledit entrepreneur relativement au terrassement général du parc Bourget;

CONSIDÉRANT que les parties désirent s'entendre quant au règlement global et final de l'ensemble des avis de différend émis et des réclamations connues et à venir en lien avec le terrassement général dudit parc;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 10 de l'entrepreneur général relié au projet : « Réaménagement du parc Bourget – appel d'offres n° 401-110-24-R1840.03 », totalisant un montant de 25 000 \$, taxes applicables non comprises, à titre de règlement total et définitif de l'ensemble des réclamations faite et à venir pour le terrassement général du parc Bourget.

« ADOPTÉE »

25-06-0412 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-25-R1827.17 / Services professionnels / Élaboration des plans et devis, incluant l'obtention des autorisations et la surveillance des travaux, dans le cadre du Plan de stabilisation des berges à risque

CONSIDÉRANT la résolution 23-06-0631 approuvant et entérinant les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final en lien avec l'appel d'offres 401-110-23-R1827.07 à l'égard des services professionnels pour l'élaboration des plans et devis, incluant l'obtention des autorisations et la surveillance des travaux dans le cadre du Plan de stabilisation des berges à risques à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que ledit appel d'offres n'a jamais été lancé;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir de nouvelles exigences et de nouveaux critères à utiliser dans l'évaluation des soumissions, ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit abrogée la résolution 23-06-0631;

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé le 4 juin 2025 par le Service du génie et de l'environnement, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-25-R1827.17, à l'égard des services professionnels pour l'élaboration des plans et devis, incluant l'obtention des autorisations et la surveillance des travaux, dans le cadre du Plan de stabilisation des berges à risque.

« ADOPTÉE »

25-06-0413 Adoption de projet / Règlement n° 1870 / Plan d'urbanisme

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le projet de règlement n° 1870 intitulé :

« Règlement sur le plan d'urbanisme »

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise.

« ADOPTÉE »

25-06-0414 Adoption de projet / Règlement n° 1871 / Permis, certificats et régie interne

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le projet de règlement n° 1871 intitulé :

« Règlement sur les permis et certificats et la régie interne »

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise.

« ADOPTÉE »

25-06-0415 Adoption de projet / Règlement n° 1872 / Zonage

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le projet de règlement n° 1872 intitulé :

« Règlement de zonage »

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise.

« ADOPTÉE »

25-06-0416 Adoption de projet / Règlement n° 1873 / Lotissement

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le projet de règlement n° 1873 intitulé :

« Règlement de lotissement »

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise.

« ADOPTÉE »

25-06-0417 Adoption de projet / Règlement n° 1874 / Construction

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le projet de règlement n° 1874 intitulé :

« Règlement de construction »

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise.

« ADOPTÉE »

25-06-0418 Adoption de projet / Règlement n° 1277-24 / Plans d'implantation et d'intégration architecturale / Concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le projet de règlement n° 1277-24 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1277 afin d'assurer la concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme »

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise.

« ADOPTÉE »

25-06-0419 Adoption de projet / Règlement n° 1740-03 / Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble / Concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le projet de règlement n° 1740-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'assurer la concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme »

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise.

« ADOPTÉE »

25-06-0420 Adoption de projet / Règlement n° 1743-07 / Usages conditionnels / Concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le premier projet de règlement n° 1743-07 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels afin d'assurer la concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme »

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise.

« ADOPTÉE »

25-06-0421 Adoption de projet / Règlement n° 1777-02 / Plans d'aménagement d'ensemble / Concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le projet de règlement n° 1777-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble afin d'assurer la concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme »

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise.

« ADOPTÉE »

25-06-0422 Adoption de projet / Règlement n° 1787-01 / Entretien et occupation des bâtiments / Concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le projet de règlement n° 1787-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments afin d'assurer la concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme »

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise.

« ADOPTÉE »

25-06-0423 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1860 / Construction en mode clé en main d'une patinoire couverte et réfrigérée dans le secteur du parc-école des Quatre-Saisons

Le conseiller M. Gabriel Parent dépose le projet de règlement n° 1860 autorisant la construction en mode clé en main d'une patinoire couverte et réfrigérée dans le secteur du parc-école des Quatre-Saisons en décrétant une dépense et un emprunt de 14 670 000 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

25-06-0424 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1806-13 / Stationnement (RMH 330) / Ajout d'une interdiction de stationnement sur l'avenue Saint-Charles

Le conseiller M. Paul M. Normand dépose le projet de règlement n° 1806-13 modifiant le Règlement relatif au stationnement – RMH 330 afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur l'avenue Saint-Charles et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

25-06-0425 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 11 juin 2025.

« ADOPTÉE »

25-06-0426 Période de questions – Élus

Les membres du conseil ont maintenant la possibilité de soumettre des renseignements ou questions au conseil.

M^{me} Karine Lechasseur demande au directeur général M. Olivier Van Neste à quel moment les projets de règlements d'urbanisme, adoptés lors de la présente séance, pourront être consultés par la population.

M^{me} Jasmine Sharma mentionne que des citoyens ont soulevé certaines problématiques avec des individus au parc Lorne-Worsley et elle félicite les citoyennes d'avoir fait appel à la Sûreté du Québec, mais déplore la réponse reçue, soit de prendre des photos ou

d'intervenir. Elle ajoute que si les citoyens ne se sentent pas à l'aise de le faire, ils peuvent faire appel à la Ville pour trouver des solutions.

25-06-0427 Période de questions – Citoyens

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

25-06-0428 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 56 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière